

2008-0857  
14-DEC-2009

# PROPYLÈNEGLYCOL

TECHNIQUE

Liquide

Pour fins de fabrication seulement

**IRRITANT POUR LES YEUX**

GARANTIE :

1,2-propylèneglycol ..... 99,9 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

N° D'HOMOLOGATION : 25092 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : \_\_\_\_\_ kg

S. C. Johnson et Fils, Limitée  
1 Webster Street  
Brantford, ON, N3T 5R1  
1-800-558-5566

**MODE D'EMPLOI :**

Utiliser seulement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Il incombe aux fabricants de pesticides de faire homologuer leurs produits en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PRÉCAUTIONS :**

EMPÊCHER LE PERSONNEL NON AUTORISÉ D'Y AVOIR ACCÈS.

**MISE EN GARDE** – Peut causer une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Porter des lunettes étanches ou un écran facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation du produit. Éviter de contaminer les aliments.

**PREMIERS SOINS :**

En cas de contact avec les **yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Administrer un traitement symptomatique. En cas de surexposition, concentrer le traitement sur le contrôle des symptômes et la condition clinique de la personne empoisonnée. Après des premiers soins adéquats, aucun autre traitement n'est nécessaire à moins que les symptômes ne réapparaissent.

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer à l'écart des acides. Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer dans des réservoirs souterrains. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens de pesticides qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants conformément aux règlements municipaux ou provinciaux. Pour obtenir de l'information sur l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS AUX UTILISATEURS :**

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )

